



## NOTICES SNPSC

### MODALITES D'ADHESION ET DE PAIEMENT DE VOS COTISATIONS/ASSURANCES

**Note importante :** La couverture du contrat actuel avec MMA, souscrit en 2024, vous couvre jusqu'au 31 janvier 2025 .

*Nous vous rappelons qu'il est fortement recommandé d'anticiper votre adhésion avant la date de début de votre activité.*

*En raison des modifications importantes apportées à vos assurances pour l'année 2025, chaque dossier de souscription devra être traité individuellement par notre secrétaire AVANT tout paiement. Veuillez noter que votre couverture d'assurance ne sera effective qu'à partir du moment où le paiement aura été effectué.*

#### BULLETIN D'ADHÉSION PAPIER:

*Pour tous ceux qui ne se sentent pas encore prêts au tout informatique, nous gardons pour cette année la méthode classique de prise d'adhésion !*

- POUR LES PAIEMENTS PAR CHÈQUE :

Vos bulletins doivent **UNIQUEMENT** être envoyés par courrier postale à l'adresse du secrétariat (**le cachet de la poste faisant foi pour la date de prise d'assurances**)

Votre chèque doit être libellé à l'ordre du **Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon**. Merci d'envoyer votre dossier complet (bulletin d'adhésion, justificatifs et chèque) à l'adresse du secrétariat.

• POUR LES PAIEMENTS PAR VIREMENT BANCAIRE :

1. Vos bulletins peuvent être envoyés par courrier postal à l'adresse du secrétariat.
2. Vos bulletins peuvent être envoyés par mail à l'adresse suivante : [contact@snpsc.org](mailto:contact@snpsc.org) sous format PDF.

Après réception et vérification de ce dernier, vous recevrez un mail pour vous informer du montant à payer (l'ordre de virement de votre banque, envoyé sur notre adresse mail : [contact@snpsc.org](mailto:contact@snpsc.org) ou la réception sur notre compte bancaire, font foi pour la date d'assurances)

BULLETIN D'ADHESION GOOGLEFORM:

Comme pour le bulletin d'adhésion papier, votre demande d'adhésion sera traitée par notre secrétaire afin de vérifier qu'il n'y ait pas d'erreur. Après validation de sa part, vous recevrez un mail pour vous donner la démarche à suivre pour le paiement. Néanmoins, veuillez noter que vous serez assuré à partir du moment où nous aurons reçu votre paiement par chèque ou virement.

Remarques:

- **MERCI DE NE FAIRE AUCUN VIREMENT BANCAIRE AVANT VALIDATION DE VOTRE DOSSIER**
- L'assurance prend effet le lendemain de l'envoi du bulletin d'adhésion à 0 heure, la date de la poste ou du virement faisant foi, et prend fin le 31 Décembre de l'année en cours (sous réserve que votre dossier soit complet et que le chèque/virement bancaire soit encaissé sans incident).
- Le règlement se fait en un seul paiement.
- Nous traitons vos demandes d'adhésion chaque semaine le lundi.
- Bien évidemment nous restons à votre écoute par mail ou par téléphone, si vous avez des questions quant à notre nouvelle assurance et son fonctionnement.